



SECTION MAINTENANCE

19, Bd de Sébastopol – 75001 PARIS
Tél : 01 42 33 60 48 – Int. 53840 – 53861
Fax : 01 42 33 17 63 eMail : satratp@free.fr
Site Internet : <http://www.sat-ratp.fr>

LIGNE 14

AUDIENCE MAINTENANCE INSTALLATION FIXES PROTOCOLE METEOR 2009 → L'UNSA PENSE DEJA A L'AVENIR.

A sa demande, l'**UNSA** a été reçu le 22/09/2008 en audience par la direction de la ligne 14, afin d'émettre un certain nombre de revendications dans le cadre de la renégociation du protocole d'organisation de la ligne 14 en 2009.

Mise en place d'une équipe de mainteneurs titulaires en service nuit.

Actuellement, la direction n'est pas favorable à la mise en place d'une équipe dédiée utilisée en service grande nuit à plat pour des raisons de rythmes de vies. En effet, elle argumente sur la désocialisation d'une part et sur les restrictions émises par la médecine du travail d'autre part.

Toutefois, les représentants de l'**UNSA** ont demandé à la direction de mettre en place une organisation offrant un roulement répondant un peu plus aux souhaits des mainteneurs de la ligne 14.

La direction n'étant pas opposée sur ce principe, pourrait nous présenter prochainement un projet d'organisation comprenant un roulement spécifique en grande nuit.

Demande de véhicule supplémentaire.

Lors d'une audience en 2006, nous avons obtenu le convoiement du véhicule de Tolbiac pour pallier aux problèmes de gestion de transport (exploitation – maintenance). Ce dernier a depuis été rapatrié à TN2 sans que la direction ne procède à son remplacement définitif.

La situation actuelle génère des contraintes de transport dans la mesure où les équipes de grande nuit souvent composées de 3 équipes dont 1 exploitation (gestion de site), doivent se partager les deux véhicules.

L'**UNSA** a revendiqué un véhicule supplémentaire pour les Mainteneurs des Installations Fixes.

La direction nous donnera une réponse dans les prochaines semaines.

Evolution de la technicité et promotion interne

La maintenance sur la ligne 14 permet d'optimiser la réactivité sur les équipements à l'usage des voyageurs tout en assurant leur sécurité (escaliers mécaniques, ascenseurs, ligne de contrôle, ADUP, TPV, éclairage, sécurité incendie ...) et ainsi répondre aux exigences relatives à la qualité de service.

De plus, la maintenance permet de maintenir la disponibilité des équipements à un niveau de référence de plus en plus difficile à atteindre, au vu de la fréquentation des voyageurs et du matériel vieillissant.

C'est ainsi que les agents de la maintenance de la ligne 14 pratiquant en équipe la pluri compétence, doivent au vu de leurs efforts consentis dans un contexte politique de performance, obtenir le juste retour de leur investissement par une promotion interne efficace leur offrant des perspectives de déroulement de carrière.

C'est dans cette optique que les représentants de l'**UNSA** revendiquent :

- 2 postes de Technicien supérieur pour tendre vers un pourcentage de technicité entre 65% et 70%.
- L'augmentation du nombre de nominations dans le cadre des commissions de classement.

Alignement des primes à la hausse.

Si la prime varie en fonction des différents centres de maintenance dont proviennent les mainteneurs, les activités exercées par ces derniers sont communes.

Afin de favoriser l'équité des agents de la maintenance, l'**UNSA** revendique l'ajustement de l'ensemble des primes versées aux agents, sur celle de la plus haute prime perçue.

Valoriser les compétences

Les représentants de l'**UNSA** ont demandé à la direction de mettre en place un volet formation sur la validation des acquis, afin d'offrir la possibilité aux agents volontaires de dispenser des formations en interne (sécurité incendie, central effraction, Sono Vidéo...).

La direction a indiqué qu'elle souhaitait poursuivre les efforts entrepris sur la formation conformément à ce qu'elle annonçait à l'audience du 05/05/2008.

Nous vous tiendrons informés des suites données lors de notre prochaine audience en fin d'année.

Ces revendications serviront de base de négociation à l'UNSA dans le cadre de la future révision du protocole d'organisation de la ligne 14 en 2009. L'UNSA sera à la hauteur des attentes des mainteneurs qui lui font confiance et sera concrétiser les revendications qu'il défend. Pour plus d'informations, veuillez contacter les représentants UNSA de la ligne 14.

Avec l'UNSA, les mainteneurs de la Ligne 14, sont écoutés